

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 28 (1991)  
**Heft:** 1032

**Rubrik:** Économie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qu'elles habitent. Elle permet aussi de compenser l'influence des propriétaires fonciers. Cette participation ne doit bien évidemment pas se limiter à une consultation en bout de course (mise à l'enquête ou votation). Elle implique que les autorités publiques acceptent d'informer les habitants et surtout de les écouter, de tenir compte de leurs avis. Et ceci dès les premiers processus d'élaboration et de décision des projets. D'autre part, toute mesure de densification décidée par une autorité crée par la force des choses une plus-value en faveur des parcelles concernées. A qui doit profiter l'augmentation du prix des terrains qui en résultera ? Il n'y a aucune raison que le propriétaire foncier en soit

le seul bénéficiaire. La loi fédérale sur l'aménagement du territoire prévoit la possibilité pour les cantons de prélever cette plus-value. A ce jour malheureusement, seuls Neuchâtel et Bâle-Ville en ont fait usage. Mais indépendamment de cette disposition légale, toute collectivité publique peut sans autre négocier une densité accrue en échange d'une contre-partie d'intérêt public. Ainsi, on peut imaginer de fixer un quota de logements, ou même de logements sociaux, d'imposer des espaces verts ou encore d'obtenir la cession d'une partie du terrain à la commune elle-même. C'est alors la collectivité publique qui profite de la plus-value, ce qui paraît logique.

Philippe Biéler

re les capitaux qu'il amoncelle, les provisions des sociétés et l'épargne des ménages.

Pour la première fois, en 1988, l'épargne des ménages est devenue le poste le plus fort de tous.

La tendance s'est confirmée en 1989, ce qui donne le tableau suivant qui marque en comparaison avec 1985 l'étonnante progression de l'épargne des ménages (voir aussi le graphique):

	1985	1989
	en milliards	
Epargne des assurances sociales	13,8	18,7
Epargne des sociétés	16,4	19,1
Epargne des ménages	8,4	21,0

Comment peut-on prétendre, au vu de tels chiffres, qu'il faut, par des mesures fiscales, encourager l'épargne des ménages ? Elle se porte bien, toute seule. Merci !

L'épargne de la nation était en 1989 supérieure aux investissements suisses qui se sont montés à 86 milliards. Nous avons donc disposés de 12 milliards pour financer les investissements étrangers. L'épargne helvétique n'est pas insuffisante, elle dégage au contraire un surplus exportable.

### Qui épargne ?

La comptabilité nationale, dans sa méthode, dégage pour l'épargne une donnée fiable, mais résiduelle. Elle ne donne donc aucune indication sur les épargnants. En ce domaine, la pauvreté statistique est affligeante. Mais les travaux entrepris par les chercheurs permettent d'attester que l'épargne chute fortement dès la naissance du premier enfant et encore plus du second. Elle subsiste en revanche dans les couples qui ont trois enfants, ce qui peut étonner, sauf si l'on observe la forte corrélation entre les revenus élevés et le troisième enfant.

Une société qui a peu d'enfants a une capacité d'épargne renforcée ! Moins elle investit dans la vie, plus elle peut investir dans la pierre.

On sait aussi que la population âgée, où la répartition de la fortune est particulièrement inégale, continue à épargner fortement. Autre paradoxe.

Les chiffres spectaculaires dissimulent sous leur masse contradictions et inégalités ■

## ÉCONOMIE

# La prodigieuse et inégale épargne

(ag) Les idées reçues sur l'épargne sont un exemple type de la désinformation. Les banquiers, lorsqu'ils sont pris en

flagrant délit de mauvaise gestion, ayant prêté à long terme plus d'argent qu'ils n'en avaient reçu, diagnostiquent une

insuffisance d'épargne. Les anti-fiscalistes décrètent que pour soigner le mal, il faut ne plus imposer l'épargne. Tous ils crient: l'épargne, l'épargne, comme un médecin de Molière. En fait, l'épargne suisse est d'une importance exceptionnelle. Au niveau national, elle a atteint, en 1989, 98,5 milliards, auxquels contribuent les sociétés pour la moitié (amortissements et provisions), l'Etat, les assurances sociales et les ménages. C'est le 30% du produit national brut. Un record international. Mais prenons les trois sources véritables de liquidités nouvelles: celle des assurances sociales et notamment le second pilier, dont on aime à décri-

